Département de la Nièvre
Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
Commune de SAINT-ANDELAIN

2026-022

DELIBERATION

Du **Conseil Municipal de SAINT-ANDELAIN**

Redevance d'occupation du Domaine Public

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril à 19 heures 30
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Sous la présidence de Mme Nathalie LIÉBARD - Maire -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	15
Nombre de conseillers présents	:	14
Nombre de suffrages exprimés	:	15

Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2026

Présents : Liébard Nathalie (Maire), Brun Stéphanie (1er Adjointe), Champeau Franck (2eme Adjoint), Fonbleu Christian, Marasi Thierry, Blanchet Sandrine, Dagueneau Valérie, Marasi Sandrine, Clénet Aude, Beaulieu Cédric, Soncini Cyntia, Julien Mathieu, Nault Alain, Gaudin Martine,

Absent ayant donné pouvoir : Chollet Séverin donne pouvoir à Liébard Nathalie

Absent excusé :

Absent :
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Redevance d'occupation du domaine public - RODP Orange 2026

Pour mémoire, le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L. 45-1, L. 47 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques fixe,

-D'une part, les modalités de mise en œuvre du droit de passage des exploitants de réseaux de communications électroniques ouverts au public sur le domaine public routier et le

montant maximal des redevances assorties à l'occupation de ce domaine, en application de l'article L. 47 du code des postes et des communications électroniques,

-D'autre part, le montant maximal des redevances assorties à l'occupation du domaine public non routier, en application de l'article L. 45-1 du même code.

La RODP télécom est issue de l'article R. 20-52 du Décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 qui en prévoit les montants d'origine, ainsi qu'une revalorisation au 1er janvier de l'année concernée basée sur la progression de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

L'ensemble du réseau déployé par ORANGE sur le domaine public routier de la commune est décrit ci-dessous :

INSERER LE TABLEAU DE DETAIL FOURNI PAR L'OPERATEUR D'INFRASTRUCTURE

COMMUNE DE Saint Andelain - RECAPITULATIF DE LA RODP DU RESEAU ORANGE

Date de mise à jour : 21/04/2026

RODP	Localisation	Particularité	Linéaire infra souterraine en KM	tarif base	Linéaire infra aérienne en KM	tarif base	Linéaire infa emprise au sol	tarif bases	RODP annuelle infra souterraine	RODP annuelle infra aérienne	RODP annuelle surface au sol	MONTANT DE LA REDEVANCE	CEOF	total
Orange	2026	E0	13,018	30	7,407	40	1,5	20	390,54 €	296,28 €	30,00 €		1,63715	965,65 €
GRDF	2026											601,90 €		601,90 €
GRDF	2026											173,00 €		173,00 €
ENEDIS	2026											245,00 €		245,00 €
														1 985,55 €

TOTAL RODP annuelle par secteur	965,65 €	601,90 €	173,00 €	245,00 €
TOTAL RODP annnuelle	1 985,55 €			

Tarification AMF 2026
30,00 € par km et par artère souterraine
40,00 € par km et par artère aérienne
20,00 € par m² au sol (hors station radioélectriques)
Indexation : index général relatif aux TP

Tarification proposée pour l'année 2026 :

Le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public routier communal est défini par la formule :

« (Longueur artère aérienne x prix artère aérienne) + (Longueur artère souterraine x prix artère souterraine x nombre d'artères souterraines) + (Surface x nombre de baies posées au sol x Prix m²) »

Où :

Longueur artère aérienne représente la longueur des réseaux aériens de Telecom sur le domaine public (une artère est constituée du linéaire de câble à arrivant/partant d'un support poteau télécom nouvellement posé jusqu'au support poteau précédent/suivant).

Longueur artère souterraine représente la longueur des réseaux souterrains de Telecom sur le domaine public (1 fourreau = 1 artère).

Nombre d'artères souterraines est le nombre de fourreaux déployés sur le linéaire considéré.

Surface représente la surface en m² des armoires, baies techniques, ou autres objets fixés au sol sur le domaine public.

Tarification 2026 proposée – Domaine public routier communal :

Tarification AMF 2026	1.63715	Coefficient 2026
	30.00 €	par km et par artère souterraine
	40.00 €	par km et par artère aérienne
	20.00 €	par m² au sol (hors station radioélectriques)

Calcul RODP 2026 : 965.65€ TTC

Après examen des documents et éléments exposés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE qu'une redevance d'occupation du domaine public soit versée à la commune.
- FIXE la tarification proposée pour l'année 2026 pour toute infrastructure de télécommunication quel qu'en soit l'opérateur.
- PRECISE le montant de la redevance pour occupation du domaine public, soit 965.65€ pour l'année 2026,
- PRECISE que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index TP01 connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.
- CHARGE Madame le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

Le Maire

Nathalie LIEBARD

MAIRIE de ST ANDELAIN 58150 (Nièvre)

Le secrétaire de séance

Franck CHAMPEAU